

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAT SIL EXTRA (EX ACCEL PLUS) AEROSOL

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 5.1

Date d'impression 01/05/2018

Date de création 02/02/2015

Date de révision 20/12/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit NAT SIL EXTRA (EX ACCEL PLUS) AEROSOL
Code du produit 0278BGB5 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Agent anti adhérent.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH Belgium Inc.
Lennikse Baan 451,
B-1070 Anderlecht
Tel.: (02) 255 94 30
Adresse e-mail nchbe@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: 32 2 255 94 30 (Heures de bureau)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1
Irritation cutanée: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3
Aquatique chronique: Catégorie 3
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Pressurized container: May burst if heated

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 5% n-hexane

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H315 - Provoque une irritation cutanée
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Pressurized container: May burst if heated

Conseils de prudence

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

P260 - Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
 Tenir hors de portée des enfants.
 A usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	25 - < 50	Press. Gas Flam. Gas 1 (H220)	
BUTANE	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	25 - < 50	Press. Gas Flam. Gas 1 (H220)	K
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane	NOT KNOWN	921-024-6	01-2119475514-35	20 - < 25	Flam. Liq. 2 (H225) Skin Irrit. 2 (H315) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Chronic 2 (H411)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

EU notes

Note K - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w 1,3-butadiène

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations d'aérosols, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Voir section 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un réc.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils :. Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
PROPANE				AGW: 1000ppm AGW: 1800mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 7200mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 1800mg/m ³	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
BUTANE		STEL: 750 ppm STEL: 1810 mg/m ³ TWA: 600 ppm TWA: 1450 mg/m ³	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	AGW: 1000ppm AGW: 2400mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 9600mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 2400mg/m ³	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Romania
PROPANE	STEL: 2000 ppm	STEL: 4000 ppm	1000ppm STEL

	STEL: 3600 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	1800mg/m ³ STEL 778ppm TWA 1400mg/m ³ TWA
BUTANE	STEL: 1600 ppm STEL: 3800 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	STEL: 3200 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³ TWA: 1000 ppm	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore	Densité	0.60
État physique	Liquide	Solubilité	Insoluble dans l'eau
Odeur	Hydrocarbures	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
pH	Non applicable.	Viscosité	Légèrement visqueux
Point/intervalle de fusion	Non applicable.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	-10 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	< -50 °C	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	95 %
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiquesInformations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
PROPANE			= 658 mg/L (Rat) 4 h
BUTANE			= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes,cyclics, < 5% n-hexane	> 5840 mg/kg (Rat)	> 2920 mg/kg (Rat) 24h	> 25200 mg/m ³ (vapour)(Rat) 4h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérogène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes,cyclics, < 5% n-hexane	LL50 (96h) = 11.4 mg/l(Oncorhynchus mykiss - OECD 203) NOELR (28d) = 2.04 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	NOEL (72 h) = 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201) NOEL (72 h) = 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass -OECD 201) NOELR (21d) = 1 mg/l(Daphnia magna - OECD 211)	Erl50 (72h) = 30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) Ebl50 (72h) = 10-30 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201) NOEL (72 h) = 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - growth rate - OECD 201) NOEL (72 h) = 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - biomass - OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Nom Chimique	log Pow
PROPANE	2.3
BUTANE	2.89

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporera rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU UN1950
Nom d'expédition Aerosols, Flammable
Classe de danger 2.1
No EMS F-D, S-U

ADR / RID

N° ONU UN1950
Classe de danger 2.1
Code de classification 5F
Quantité limitée 1 L
Catégorie (Code tunnel) 2 (D)

IATA/ICAO

N° ONU UN1950
Classe de danger 2.1
Code ERG 10P

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités (FRANCE SEULEMENT): Tableaux des maladies professionnelles (FRANCE SEULEMENT) :

Nom Chimique	RG
PROPANE	RG 84
BUTANE	RG 84

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Sur la base des résultats d'essais. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. Méthode de calcul. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. Méthode de sommation. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 20/12/2017

Revision summary

Sections de la FdS mise-à-jour 2

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne
EEC: Communauté économique européenne
UN: Nations unies
CAS: Chemical Abstracts Service
PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique
vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables
LC50: Concentration létale médiane
LD50 : Dose létale médiane
EC50: Concentration efficace médiane
LogPow: LogP octanol/eau
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)
WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses
IATA: Association internationale du transport aérien
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)
EmS: Emergency Response Procedures for Ships Carrying Dangerous Goods
ERG: Guide des mesures d'urgence
IBC: Grand récipient pour vrac
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
VOC: Composés organiques volatiles
w/w: Fraction massique
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques
STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité